



Government
of Canada

Gouvernement
du Canada

[Canada.ca](#) > [CANAFE](#) > [Publications organisationnelles](#)

> [Rapports financiers trimestriels](#)

Rapport financier trimestriel pour le trimestre ayant pris fin le 30 juin 2021 (non audité)

ISSN 2817-2957

No de cat. FD3-3F-PDF

1. Introduction

Le présent rapport trimestriel a été préparé par la direction au titre de l'article 65.1 de la Loi sur la gestion des finances publiques et selon les modalités établies par le Conseil du Trésor dans sa Directive sur les normes comptables : Directive GC 4400 Rapport financier trimestriel des ministères. Il doit être lu de concert avec le Budget principal des dépenses 2021-2022 du Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE).

Le présent rapport n'a pas fait l'objet d'un audit ou d'un examen externe.

1.1 Pouvoirs, mandat et activités de programme

CANAFE (le Centre) est l'unité du renseignement financier et l'organisme de réglementation de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes du Canada. Il contribue à la détection, à la prévention et à la dissuasion en matière de blanchiment d'argent et de financement des activités terroristes. Les produits de renseignements

financiers et les fonctions de conformité du Centre contribuent de façon unique à la sécurité des Canadiens et des Canadiennes et à la protection de l'intégrité du système financier du pays.

CANAFE est un organisme autonome qui mène ses activités indépendamment des services de police, des organismes d'application de la loi et d'autres entités auxquels il est autorisé à communiquer des renseignements financiers. Il relève du ministre des Finances, qui lui, doit rendre des comptes au Parlement sur les activités du Centre.

L'administration centrale de CANAFE se trouve à Ottawa et ses bureaux régionaux à Montréal, à Toronto et à Vancouver.

CANAFE a été établi et ses activités sont régies par la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes et les règlements connexes. Il est un de plusieurs partenaires du régime canadien de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes, dirigé par le ministère des Finances.

CANAFE remplit son mandat en menant les activités suivantes :

- Il reçoit des déclarations d'opérations financières et des renseignements transmis volontairement conformément aux lois et aux règlements applicables.
- Il protège les renseignements personnels en sa possession.
- Il voit à ce que les entités déclarantes se conforment aux lois et aux règlements applicables.
- Il tient un registre des entreprises de services monétaires au Canada.
- Il produit des renseignements financiers utiles aux enquêtes sur le blanchiment d'argent, le financement des activités terroristes et les menaces envers la sécurité du Canada.
- Il cherche et analyse des données provenant de sources variées qui mettent en lumière les tendances dans le domaine du blanchiment

d'argent et du financement des activités terroristes.

- Il sensibilise le public au blanchiment d'argent et au financement des activités terroristes et l'aide à mieux comprendre ces questions.

En outre, CANAFE est membre du Egmont Group, réseau international des unités du renseignement financier (URF) qui collaborent et échangent des renseignements pour lutter contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes. CANAFE contribue également à d'autres tribunes multilatérales comme le Groupe d'action financière, le Groupe Asie-Pacifique sur le blanchiment d'argent et le Groupe d'action financière des Caraïbes. Il participe aussi à l'élaboration de politiques au niveau international et fournit de l'assistance technique aux autres URF.

Les activités de programme du Centre sont décrites à la partie II du Budget principal des dépenses 2021-2022 et dans le Plan ministériel 2021-2022.

1.2 Méthode de présentation

Le présent rapport financier trimestriel a été préparé par la direction au moyen d'une comptabilité axée sur les dépenses et d'un cadre de rapport financier spécialisé dans le but de répondre aux besoins en matière d'information financière concernant l'utilisation des autorisations de dépenser. L'état des autorisations qui l'accompagne rend compte des autorisations de dépenser accordées au Centre par le Parlement et celles utilisées par le Centre conformément au Budget principal des dépenses et au Budget supplémentaire des dépenses pour les deux exercices ainsi que les transferts des crédits centraux du Conseil du Trésor approuvés à la fin du trimestre.

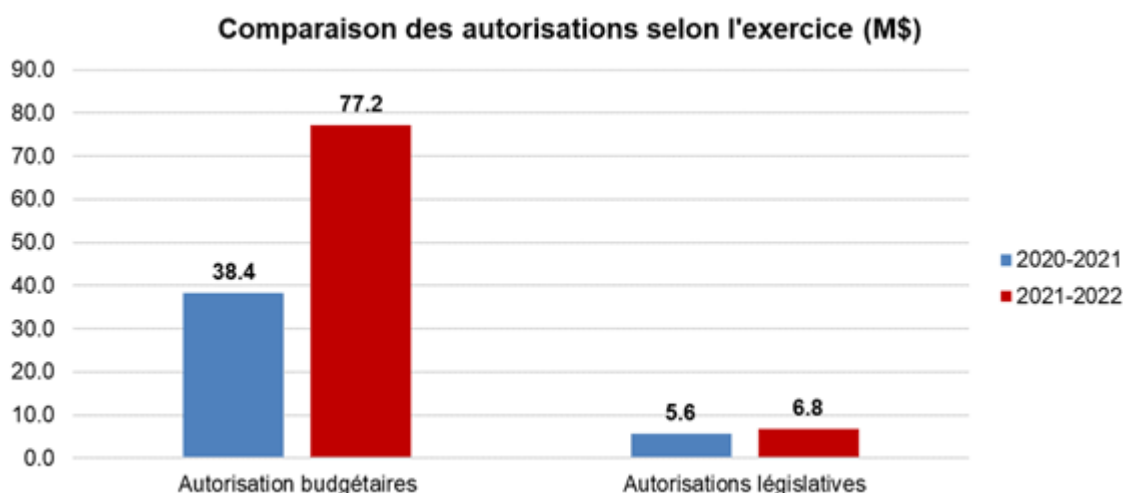
Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'établissement de limites fixées annuellement aux termes de lois de crédits, ou par l'entremise de lois

énonçant des pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

CANAFE utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation et la présentation de ses états financiers annuels, lesquels font partie du processus de rédaction du rapport ministériel sur le rendement. Toutefois, la méthode de comptabilité axée sur les dépenses continue de s'appliquer aux autorisations de dépenser votées par le Parlement.

2. Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs

Le présent rapport financier trimestriel fait état des résultats observés au cours de l'exercice actuel. Le graphique ci-dessous compare les autorisations budgétaires et législatives pour les trois premiers mois de l'exercice 2021-2022 à celles de l'exercice 2020-2021.



2.1 Analyse des autorisations

Le tableau ci-dessous présente une comparaison entre les autorisations cumulatives votées pour l'exercice actuel et celles votées pour l'exercice précédent.

Comparaison des autorisations cumulatives pouvant être utilisées le 30 juin

Autorisations disponibles (en milliers)	2021- 2022	2020- 2021	Variation (\$)	Variation (%)
Budgétaires				
Votées				
Crédit 1 – Autorisations de programme	77 201	38 392	38 809	101 %
Législatives				
Régime d'avantages sociaux des employés	6 840	5 620	1 220	22 %
Total – Autorisations budgétaires	84 041	44 012	40 029	91 %
Autorisations non budgétaires	0	0	0	0 %
Total – Autorisations ¹	84 041 \$	44 012 \$	40 029 \$	91 %

2.1.1 Autorisations budgétaires votées

Le total des autorisations de programme du Crédit 1 disponibles le 30 juin 2021 est de 77,2 M\$ contre 38,4 M\$ pour la même période en 2020-2021. L'augmentation de 38,8 M\$ (101 %) est attribuable aux facteurs suivants :

- Une augmentation de 22,4 M\$ du financement annoncé dans le Portrait économique et budgétaire 2020, qui sera consacré à la lutte contre la criminalité financière, à la relocalisation des bureaux de

l'administration centrale de CANAFE et à la modernisation du cadre de déclaration des mouvements transfrontaliers d'espèces et d'effets.

- Une augmentation de 12,8 M\$ s'expliquant par le délai de l'approbation de la totalité des crédits prévus au Budget principal des dépenses par rapport à l'exercice précédent. Les crédits ont ainsi été approuvés en totalité à la fin du premier trimestre de 2021-2022, comparativement au trois quarts du total des crédits qui ont été accordés durant le premier trimestre de 2020-2021 en raison de la pandémie de COVID-19.
- Une augmentation de 2,5 M\$ des fonds liés au personnel pour une augmentation approuvée fondée sur l'indexation annuelle au coût de la vie.
- Une augmentation de 0,6 M\$ du financement pour la stabilisation des opérations du secteur des ressources humaines.
- Une augmentation de 0,4 M\$ fondée sur le profil de financement annoncé dans le Budget 2019 pour renforcer le régime canadien de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes.
- Une augmentation de 0,1 M\$ attribuable à la variation des transferts à d'autres ministères pour des services fournis par CANAFE.

2.1.2 Autorisations budgétaires législatives

Le total des autorisations législatives disponibles le 30 juin 2021 s'élève à 6,8 M\$, comparativement à 5,6 M\$ pour la même période en 2020-2021.

L'augmentation de 1,2 M\$ (22 %) s'explique par les facteurs suivants :

- Une augmentation de 1,4 M\$ du financement du régime d'avantages sociaux des employés fondée sur le profil de financement annoncé dans le Budget 2019 et le Portrait économique et budgétaire 2020.

- Une augmentation de 0,4 M\$ du financement du régime d'avantages sociaux des employés liée à une hausse des fonds liés au personnel pour une augmentation approuvée fondée sur l'indexation annuelle au coût de la vie.
- Une diminution de 0,6 M\$ en raison de rajustements au financement du régime d'avantages sociaux des employés.

2.2 Analyse des dépenses

Le tableau ci-dessous présente une comparaison entre les dépenses cumulatives de l'exercice actuel au 30 juin par crédit et les dépenses de l'exercice précédent.

Comparaison des dépenses cumulatives au 30 juin

Dépenses cumulatives (en milliers)	2021-2022	2020-2021	Variation (\$)	Variation (%)
Budgétaires				
Votées				
Crédit 1 – Dépenses de programme	11 700	9 909	1 791	18 %
Législatives				
Régime d'avantages sociaux des employés	1 710	1 405	305	22 %
Total – Dépenses budgétaires	13 411	11 315	2 096	19 %
Dépenses non budgétaires	0	0	0	0 %

Total – Dépenses cumulatives ²	13 411 \$	11 315 \$	2 096 \$	19 %
--	--------------	-----------	----------	------

2.2.1 Dépenses budgétaires votées

Le total des dépenses votées s'élevait à 11,7 M\$ en 2021-2022 contre 9,9 M\$ en 2020-2021, ce qui représente une augmentation de 1,8 M\$ (18 %). La hausse nette résulte des variations dans les catégories de dépenses suivantes :

- Les dépenses liées au personnel se sont accrues de 1,0 M\$ à la suite d'une hausse des embauches et de la mise en œuvre approuvée de l'indexation annuelle au coût de la vie.
- Les dépenses liées aux services professionnels et spéciaux se sont accrues de 0,5 M\$, principalement pour avoir eu recours à des services-conseils en TI et à des services d'extraction d'information.
- Les coûts de location se sont accrues de 0,4 M\$ en raison du délai du paiement pour la location des bureaux à Services publics et Approvisionnement Canada.
- Les dépenses pour l'acquisition de machinerie et d'équipement ont diminué de 0,1 M\$ à la suite d'une réduction des achats de matériel informatique. Au dernier exercice, ces achats visaient à permettre aux employés de faire du télétravail.

2.2.2 Dépenses législatives

Les dépenses législatives se sont accrues de 0,3 M\$ (22 %), passant de 1,4 M\$ au premier trimestre de 2020-2021 à 1,7 M\$ pour 2021-2022. Cette variation s'explique par une augmentation des dépenses pour le régime d'avantages sociaux des employés en raison de la hausse des fonds accordés pour le personnel.

3. Risques et incertitudes

À titre d'unité du renseignement financier du Canada et de partenaire du régime canadien de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes, CANAFE mène ses activités dans un environnement dynamique en constante évolution. Pour déterminer de façon proactive les risques et les possibilités, CANAFE doit anticiper et évaluer les facteurs de risque internes et externes qui pourraient affecter la conception et l'exécution de ses programmes, ainsi que l'atteinte de ses objectifs stratégiques. Il doit aussi cerner les facteurs et les risques qui pourraient l'empêcher de gérer efficacement ses ressources. CANAFE a établi un profil de risque organisationnel (PRO) qui lui permet de cerner et de gérer ses principaux risques organisationnels. Le PRO est revu régulièrement par des comités au niveau de la haute direction et le processus de planification des activités détermine des mesures d'atténuation des risques. En 2020-2021, CANAFE a mis à jour son PRO afin de fournir un portrait du risque plus complet, ce qui lui permettra d'identifier, d'analyser et d'évaluer les principales incertitudes (risques) pouvant nuire à l'atteinte de ses objectifs actuellement et par la suite. Le PRO sert à fournir de l'information aux décideurs et aux gestionnaires de CANAFE pour la planification et l'établissement des priorités. De plus, il subsiste une certaine incertitude en raison de la nécessité de gérer la pandémie de santé publique en cours, ce qui a eu un impact sur le calendrier des initiatives prévues et de dépenses connexes. En raison de cette anomalie, les tendances de dépenses d'une année à l'autre ne pas être aussi informatives que lors des cycles annuels précédents.

3.1 Facteurs de risque et mesures d'atténuation

Un des risques figurant actuellement dans le PRO de CANAFE est les capacités et les moyens limités du Centre. En tant qu'organisation de petite taille, CANAFE est confronté à des défis et à des limites au chapitre de ses capacités en ressources humaines et de sa marge de manœuvre en gestion de trésorerie. La mobilisation des employés de tous les niveaux ainsi que les talents et outils appropriés sont essentiels à la gestion efficace des ressources. De plus, la bonne gestion de ces dernières revêt une importance cruciale au cours des périodes de transformation, puisque cela permet de les répartir de façon productive et de saisir les occasions d'investissement qui se présentent.

Un autre risque relevé dans le PRO de CANAFE concerne son matériel et ses logiciels GI/TI vieillissants qui pourraient nuire à la capacité du Centre à atteindre ses objectifs. CANAFE dépend d'une infrastructure TI sophistiquée pour recevoir, stocker et sécuriser chaque année environ trente millions de nouvelles déclarations d'opérations financières. Cette infrastructure permet en outre aux analystes du renseignement de filtrer l'information, de l'analyser et de produire des renseignements financiers exploitables que pourront utiliser les services de police, les organismes d'application de la loi et les organismes de sécurité nationale au Canada. Ces activités requièrent des systèmes et des processus modernes capables de gérer une quantité élevée d'information, d'établir des liens et de produire les résultats voulus en temps réel ou presque réel. CANAFE continue de s'assurer que ses processus et ses systèmes l'aident à remplir son mandat et à s'adapter aux futures innovations et améliorations liées aux besoins opérationnels.

Enfin, l'infrastructure TI de CANAFE est un bien de Services partagés Canada (SPC). Celle-ci est vieillissante et pose un risque pour les opérations et le respect des exigences de sécurité à CANAFE. Les orientations

stratégiques axées sur les services à l'état final de SPC et son obligation de composer avec les priorités concurrentes de chacune de ses organisations partenaires ne lui laissent qu'un financement limité à consacrer au renouvellement des infrastructures. Cela crée une pression additionnelle pour le Centre (qui a accordé un financement supplémentaire pour des initiatives essentielles) dans la planification et l'affectation de ses ressources et dans la mise en œuvre ses programmes pour en assurer l'efficacité. Pour atténuer ce problème, le personnel de CANAFE collabore avec SPC pour mettre à jour ses systèmes d'exploitation et remplacer ses logiciels personnalisés par des solutions commerciales prêtes à utilisation, adaptées, sécurisées, fiables et régulièrement mises à jour par les fournisseurs. De plus, le Centre a recours à des moyens numériques sophistiqués pour accélérer de manière stratégique ses principales activités par l'automatisation et l'analytique avancée. Finalement, CANAFE examine des solutions de pointe, dont l'échange de renseignements entre systèmes de bases de données et l'analytique de données avancée, pour accroître l'aptitude de ses systèmes actuels afin de pouvoir répondre à l'accroissement anticipé de la demande.

4. Changements importants dans les opérations, le personnel et les programmes

4.1 Principaux changements relatifs aux membres du personnel

Il n'y a eu aucun changement de personnel au niveau de la haute direction durant le premier trimestre de 2021-2022.

4.2 Changements dans le financement

Le Budget 2019 a octroyé des ressources (jusqu'à 20,5 M\$ sur cinq ans) à CANAFE pour renforcer le régime canadien de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes. Le financement soutient les cinq initiatives suivantes : la mise en œuvre de la deuxième série de modifications réglementaires et législatives; l'analyse du blanchiment d'argent par voies commerciales; la communication de renseignements à Revenu Québec et au Bureau de la concurrence; le renforcement des activités de sensibilisation et d'examen en matière de conformité de CANAFE; et le développement des projets de partenariat public-privé de CANAFE. Les fonds octroyés à CANAFE en 2021-2022 pour ces initiatives se chiffrent à 4,7 M\$ (excluant le 0,6 M\$ octroyé pour le régime d'avantages sociaux des employés). Il s'agit d'une augmentation de 0,4 M\$ par rapport aux autorisations de 4,3 M\$ (excluant le 0,5 M\$ octroyé pour le régime d'avantages sociaux des employés) en 2020-2021.

CANAFE a reçu du financement hors cycle pour contribuer à la Stratégie nationale de lutte contre la traite des personnes (2,2 M\$ sur cinq ans). Le financement de 2021-2022 pour cette initiative est de 0,6 M\$ (excluant le 0,1 M\$ octroyé pour le régime d'avantages sociaux des employés). Ce niveau de financement est égal au financement reçu en 2020-2021.

Le Portrait économique et budgétaire du 8 juillet 2020 annonçait du financement pour CANAFE (jusqu'à 130,5 M\$ sur cinq ans) pour combattre la criminalité financière, relocaliser les bureaux de l'administration centrale de CANAFE et moderniser le cadre de déclaration des mouvements transfrontaliers d'espèces et d'effets. Le financement de 2021-2022 pour ces initiatives est de 22,4 M\$ (excluant le 1,3 M\$ octroyé pour le régime d'avantages sociaux des employés).

5. Approbation par les cadres supérieurs

Approuvé par :

Annette Ryan, directrice et PDG par intérim

Date : le 25 août 2021

Jessica Kaluski, dirigeante principale des finances par intérim

Date : le 25 août 2021

ÉTAT DES AUTORISATIONS (non audité) Pour le trimestre ayant pris fin le 30 juin 2021 (en milliers de dollars)

	Exercice 2021-2022			Exercice 2020-2021
	Total des crédits disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022 <u>3</u>	Crédits utilisés au cours du trimestre ayant pris fin le 30 juin 2021	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Total des crédits disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021 <u>4</u>
Autorisations budgétaires				
Crédit 1 – Dépenses de programme	77 201	11 700	11 700	38 392
Autorisations législatives budgétaires				

Cotisations aux régimes d'avantages sociaux des employés	6 840	1 710	1 710	5 620
Total – Autorisations budgétaires	84 041	13 411	13 411	44 012
Autorisations non budgétaires	0	0	0	0
Total – Autorisations ⁵	84 041 \$	13 411 \$	13 411 \$	44 012 \$

DÉPENSES BUDGÉTAIRES MINISTÉRIELLES PAR ARTICLE COURANT
Pour le trimestre ayant pris fin le 30 juin 2021
(en milliers de dollars)

Dépenses	Exercice 2021-2022			Exercice 2020-2021	
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022 ⁶	Dépenses au cours du trimestre ayant pris fin le 30 juin 2021	Cumul des dépenses à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021 ⁷	Dépenses au cours du trimestre
Personnel	53 060	11 777	11 777	43 595	

Transport et communication	1 701	12	12	1 278
Information	427	88	88	403
Services professionnels et spéciaux	17 525	755	755	3 647
Locations	5 876	542	542	6 211
Réparation et entretien	826	21	21	275
Services publics, fournitures et approvisionnement	380	48	48	390
Acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages	1 229	0	0	0
Acquisition de machines et d'équipement	2 978	165	165	972
Paiements de transfert	40	0	0	0
Autres subventions et paiements	0	0	0	39
Total - Dépenses budgétaires ⁸	84 041 \$	13 411 \$	13 411 \$	58 809 \$

Notes de bas de page

- 1 Les nombres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.
- 2 Les nombres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.
- 3 Ces nombres comprennent uniquement les autorisations disponibles aux fins d'utilisation et celles accordées par le Parlement à la fin du trimestre.
- 4 Ces nombres comprennent uniquement les autorisations disponibles aux fins d'utilisation et celles accordées par le Parlement à la fin du trimestre.
- 5 Les nombres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.
- 6 Cela comprend les autorisations incluses dans le Budget principal des dépenses 2021-2022.
- 7 Cela comprend les autorisations incluses dans le Budget principal des dépenses 2020-2021.
- 8 Les nombres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

2021-08-30